

DEL-2022-83

L'An deux mille vingt deux, le trente et un mars, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, PARIS.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PAULY, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROLLIN, SIBILLE, STEYER.

Suppléant :

M. SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, MUGNIER.
MM. BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, GILBERT, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, GOURDIN, MERMIER, TARAGON.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARTHALAIS, BLOUIN, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILET, GILLET, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. AMOUDRY, ancien Président.
M. BOMBAIL : Payerie départementale.
M. PAILLOLE : Syan'EnR
Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, PERINEL,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GATINET, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83
Présents : 31
Représentés par mandat : 7

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : MODIFICATION DU TAUX DE RETENUE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) POUR LES COMMUNES RURALES ELIGIBLES AUX AIDES A L'ELECTRIFICATION RURALE

Exposé du Président,

Par délibération du 31 mars 2022, le Comité syndical a décidé la suppression de la participation des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale dont la liste, pour le département de la Haute-Savoie, est fixée par arrêté préfectoral du 31 décembre 2020. Cette liste est jointe en annexe de la présente délibération.

Pour assurer le financement des opérations portant sur les réseaux d'électricité de ces communes, il est proposé d'augmenter la retenue de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) desdites communes de 10 points en 4 ans à compter de 2023, la portant ainsi à terme à 25 %. Une délibération sera proposée chaque année pour fixer le nouveau taux de retenue. Pour 2023, ce taux sera porté de 15 à 17,5 %, soit à un taux de reversement de la part du Syndicat de 82,5 %.

Cette disposition porte sur une partie des communes historiques de « catégorie A » dont le SYANE est percepteur de la taxe avant 2010, en référence à la délibération du Comité syndical n° 2021-48 du 9 décembre 2021, dont la liste est fixée en annexe de la présente délibération.

Les membres du Comité sont invités :

1. à fixer le taux de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) des communes rurales éligibles aux aides à l'électrification rurale à 82,5 % pour 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A N°1 MARIQUE

Annexe à la délibération – Liste des communes éligibles au FACE

ABONDANCE	LES GETS
ALLEVES	LESCHAUX
ANDILLY	LOISIN
ARÂCHES-LA-FRASSE	LORNAY
ARBUSIGNY	LULLIN
ARENTHON	LULLY
ARMOY	LYAUD
BALLAISON	MAGLAND
BELLEVAUX	MARCELLAZ
BERNEX	MARCELLAZ-ALBANAIS
BLOYE	MARIGNY-SAINT-MARCEL
BLUFFY	MARLIOZ
BOËGE	MASSINGY
BOGEVE	MASSONGY
BONNEVAUX	MEGEVETTE
BOUSSY	MEILLERIE
BRIZON	MENTHONNEX-EN-BORNES
BURDIGNIN	MIEUSSY
CERCIER	MINZIER
CERNEX	MONTAGNY-LES-LANCHES
CERVENS	MONTRIOND
CHAMPANGES	MONT-SAXONNEX
CHÂTEL	MORILLON
CHÂTILLON-SUR-CLUSES	MORZINE
CHAUMONT	MOYE
CHENE-EN-SEMINE	NANCY-SUR-CLUSES
CHENEX	NAVES-PARMELAN
CHESSAZ	NONGLARD
CHEVALINE	NOVEL
CHEVENOZ	ONNION
CHEVRIER	ORCIER
CLARAFOND-ARCINE	PEILLONNEX
COPPONEX	PERRIGNIER
CORDON	PERS-JUSSY
CREMPIGNY-BONNEGUETE	PRESILLY
CRUSEILLES	REYVROZ
CUSY	SAINT-ANDRE-DE-BOËGE
DINGY-EN-VUACHE	SAINT-BLAISE
DRAILLANT	SAINT-EUSTACHE
ÉLOISE	SAINT-GINGOLPH
ENTREVERNES	SAINT-JEAN-D'AULPS
ESSERT-ROMAND	SAINT-JEAN-DE-THOLOME
ETEAUX	SAINT-JEOIRE
ÉTERCY	SAINT-LAURENT
FAUCIGNY	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

FAVERGES-SEYTHENEX_SEYTHENEX

FEIGERES

FESSY

FETERNES

FILLIERE_AVIERNOZ

FILLIERE_THORENS-GLIERES

FRANGY

GIEZ

GLIERES-VAL-DE-BORNE_LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

GRUFFY

HABERE-LULLIN

HABERE-POCHE

HAUTEVILLE-SUR-FIER

JONZIER-ÉPAGNY

LA BAUME

LA CHAPELLE-D'ABONDANCE

LA CHAPELLE-RAMBAUD

LA CHAPELLE-SAINT-AURICE

LA CÔTE-D'ARBROZ

LA FORCLAZ

LA MURAZ

LA RIVIERE-ENVERSE

LA TOUR

LA VERNAZ

LARRINGES

LATHUILE

LE BIOT

LE REPOSOIR

LE SAPPEY

LES CONTAMINES-MONTJOIE

SAINT-SIGISMOND

SAMOËNS

SAVIGNY

SAXEL

SCIENTRIER

SERVOZ

SEYTRoux

SIXT-FER-A-CHEVAL

TALLOIRES-MONTMIN_MONTMIN

TANINGES

THOLLON-LES-MEMISES

VACHERESSE

VAILLY

VAL DE CHAISE

VAL DE CHAISE_CONS-SAINTE-COLOMBE

VAL DE CHAISE_MARLENS

VALLIERES-SUR-FIER_VAL-DE-FIER

VALLORCINE

VANZY

VAULX

VERCHAIX

VERS

VILLARD

VILLY-LE-BOUVERET

VINZIER

VIUZ-EN-SALLAZ

VIUZ-LA-CHIESAZ

VOVRAY-EN-BORNES

VULBENS